

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 09/06/2023

Convocation du 02/06/2023

Le Vendredi 09 Juin 2023 à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame MORAND Myriam, Maire.

Etaient présents : Mmes THIMOND Martine et LEMAIRE Brigitte, Mrs TESSIER Jean-Pierre, SEGOUIN Christophe, LEMAIRE Dominique et GUILLAUT Jérôme.

Absente excusée : Mme LEROY Aurore, pouvoir donné à Mr SEGOUIN Christophe.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour :

Mme THIMOND Martine est nommée secrétaire de séance.

1. Nomination d'un référent déontologue pour les élus locaux Association des maires de France (délibération)

Depuis 2015 et la loi « visant à faciliter par les élus locaux, l'exercice de leur mandat », les élus sont tenus de respecter « des principes déontologiques » consacrés par une « charte de l' élu local » intégrée au Code général des collectivités territoriales (article L1111-1). Depuis 2022, le législateur a introduit dans la loi 3DS la fonction de référent déontologue.

Cette personne sera chargée d'apporter aux élus locaux tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Elle sera choisie en fonction de ses expériences et compétences et devra être neutre, non élue sur le territoire et ne peut être un agent des collectivités.

L'association des Maires de France propose la candidature de M. BRIGANT Jean-Marie, maître de conférences à l'Université du Maine.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la nomination de M. BRIGANT Jean-Marie, maître de conférences à l'Université du Maine.

Adopté à l'unanimité

2. Convention RGPD avec ATESART (délibération).

Madame MORAND, présente au conseil municipal la convention à passer avec l'organisme ATESART concernant le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

Cette prestation de l'ATESART vise à accompagner les collectivités adhérentes de l'ATESART dans leur « conformité au RGPD » en leur proposant de désigner cet organisme en qualité de délégué mutualisé moyennant le tarif de 0.90 cts/habitant pendant les deux premières années et 0.50 c/habitant à partir de la troisième année.

Le nombre d'habitants retenu pour la commune de Gréez-sur-Roc est 334.

Le montant de la prestation pour les deux premières années s'élèvera à 360.40 €/an (334 x 0.90 c).

Le montant de la prestation à partir de la troisième année s'élèvera à 167 €/an (334 x 0.50 c). Le conseil municipal donne un avis favorable et donne le pouvoir à Mme MORAND pour signer ladite convention et tous documents nécessaires au dossier.

Adopté à l'unanimité

3. Information du versement de la FC TVA 2022 sur le budget 2023

Madame MORAND porte à la connaissance des conseillers municipaux le courrier reçu de la Préfecture concernant le versement de la FCTVA (Fonds de compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) 2022 sur le budget 2023 :

- En recette d'investissement : prévu au BP 25 000 €, versement de 36 190,24 €
- En recette de fonctionnement : prévu au BP 1 000 €, versement de 1 841.88 €.

4. Chemins ruraux

Madame MORAND demande à M. Dominique LEMAIRE de faire un point sur le dossier des chemins ruraux qu'il a en charge.

M. LEMAIRE informe le conseil municipal qu'il a rendu il y a deux ans des documents sur ce sujet. Mme MORAND précise qu'ils sont toujours à disposition en Mairie.

Le cadastre, qu'il a consulté, fait état de 34 chemins (environ 40 km) en 1897 et aujourd'hui, il reste environ une quinzaine de kilomètres existants sur le cadastre et le terrain et une vingtaine encore marquées sur le cadastre, mais qui n'existent plus sur le terrain.

M. LEMAIRE souligne une qualité de travail remarquable effectuée sur le cadastre de 1897 par nos prédécesseurs.

M. LEMAIRE indique qu'une loi de juillet 2022 a permis d'assouplir les échanges de chemins.

Le conseil municipal se demande quel est le but de retrouver ces chemins annexés (ou perdus). Mme MORAND précise que ce recensement est nécessaire, car parfois il y a des citoyens qui souhaitent acheter tout ou partie d'un chemin et pour monter le dossier de vente, celui-ci doit avoir tous les éléments sur tous les chemins ruraux de la commune. Ce sont des dossiers longs et compliqués avec une enquête publique.

Le conseil municipal propose d'établir une fiche type de description afin de répertorier toutes les données nécessaires des chemins qui seront parcourus pour les identifier. Ce travail sur le terrain peut être réalisé en une seule fois, par plusieurs personnes en même temps, ce qui permettra d'avoir des regards différents sur l'état des chemins visités. Un appel aux citoyens sera lancé. Il faut noter que ces chemins ruraux sont inaliénables.

5. Point multiservices

Le Conseil Municipal fait un point sur les rencontres avec les candidats qui se sont déroulées le 03 Juin 2023 en Mairie.

Les conseillers autorisent Madame MORAND à signer tout document administratif et notarial relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6. Camion du service technique

Le camion a été commandé et devrait être livré à partir de mi-juin avec toutes les révisions effectuées. Le prix de cet investissement est de 20 000 € avec la reprise de l'ancien camion et une garantie de six mois. Cet achat avait été prévu au budget car le camion actuel ne passait plus au contrôle technique.

7. Délibération subvention CCAS/Assainissement 2023

Conformément au budget primitif voté en avril, le conseil municipal délibère et autorise le versement des subventions afin d'équilibrer le budget CCAS ainsi que celui de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

8. Aménagement du bourg seconde phase

Mme MORAND et M. TESSIER ont rencontré M. POTTIER de l'ATESART ainsi que M. LÉCUYER et M. APREMONT, de l'entreprise Flécharde le 2 juin dernier. Les travaux d'aménagement devraient commencer le 10 juillet avec le plateau devant l'école. Ensuite, les travaux seront stoppés le temps des congés (trois semaines en août) et reprendront à la rentrée. Un trottoir et le plateau seront terminés avant la rentrée scolaire afin de sécuriser le passage des enfants jusqu'à la cantine scolaire.

Un arrêté d'interdiction de stationner dans la Grande Rue (de l'école jusqu'au carrefour du multiservices) a été pris durant toute la durée des travaux.

La fin des travaux est estimée à fin septembre.

9. CCAS (huit-clos)

Les membres du CCAS se réunissent à huis clos pour traiter un dossier de demande FSL (Fonds de solidarité au logement).

Refusé à l'unanimité

10. Questions diverses

Congés des élus

Les conseillers municipaux informent de leurs dates de congés.

Validation des fonds de concours de la C.D.C Huisne Sarthoise

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la validation du report de 2021 du fond de concours concernant l'aménagement du Bourg 1^{ère} phase et trottoirs PMR.

Adopté à l'unanimité

Logo de la commune

À la suite de la demande formulée par des habitants l'an dernier, qui trouve le logo actuel de la commune un peu désuet, le conseil municipal décide de les mettre à contribution et de leur proposer un concours de logos représentatif de la commune (dans le même esprit que le concours de photos de 2022).

Les habitants auront jusqu'au 30 septembre pour proposer un logo. Les trois premiers, retenus par le conseil municipal, seront soumis au vote des citoyens ainsi que le logo actuel.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 7 juillet 2023 à 20h30.